

	Karaté en milieu carcéral	<i>jeudi 17 janvier 2008</i>
	Relevé de conclusions Réunion du 9 novembre 2007	<i>Auteur : F Gaubard</i>

Présents : MM. Bonnot, Charré, Djeddi, Fleurant, Gaubard, Viscione, Yugo.

Absents excusés : MM. Jafary Abbas, Beaujean, Parrot.

Point 1. Tour de table des participants

Monsieur Aly Yugo est éducateur spécialisé. Il est intervenu, pendant 2 ans à la maison d'arrêt de Besançon il y a 4 ans. Il souhaiterait renouveler l'expérience avec l'aide de la fédération.

Monsieur Jacques Djeddi est moniteur de sport à la maison centrale de St-Martin-de-Ré. Il a mis en place l'activité karaté depuis septembre. Cette section compte une vingtaine de licenciés, la convention locale est en cours de signature afin que la fédération aide à l'achat de matériel (tatamis). Monsieur Djeddi met en place une formation destinée aux éducateurs de karaté qui souhaitent intervenir en milieu carcéral la première semaine de décembre.

Monsieur Sébastien Bonnot intervient en tant qu'éducateur de karaté à la maison d'arrêt des femmes de fleury mérogis depuis 14 ans. Monsieur Bonnot fait passer des grades au sein de la prison.

Monsieur Pascal Fleurant intervient en tant qu'éducateur de sport de combat à la maison d'arrêt de Nancy. Il organise des formations pour les détenus. Il regrette cependant l'image parfois négative du karaté au sein de l'institution pénitentiaire.

Monsieur Jean-Louis Viscione est moniteur de sport à la maison d'arrêt de Toulon. Il vient de créer un club de karaté au sein de l'établissement. Ainsi il pourra licencier quelques détenus et espère des autorisations de sortie pour ces personnes.

Ces différents éducateurs ont rencontré des difficultés différentes dues à une connaissance plus ou moins approfondie de l'environnement institutionnel mais également des publics très divers que l'on rencontre dans une maison d'arrêt ou centrale. Il est à noter à ce sujet qu'un directeur d'établissement reste le principal décideur des activités de l'établissement pénitentiaire.

Point 2. Orientations possibles

Deux axes principaux se sont alors dégagés des discussions :

- une formation des éducateurs sportifs de la fédération souhaitant proposer des activités dans les prisons ;
- une meilleure communication sur nos disciplines auprès de l'institution.

Pour cela il a été formé deux groupes de travaux.

Point 3. Sous-groupe formation

Membres du groupe : Messieurs Djeddi, Yugo et Viscione.

La formation proposée à St-Martin-de-ré est une base de départ :

- information sur l'institution carcérale ;
- rôle des différents personnels de l'institution ;
- notion de sécurité ;
- activités sportives avec les détenus ;
- animation d'une séance de karaté.

Après l'expérimentation de cette formation mise en place en décembre la fédération pourrait valider son contenu puis la proposer au ministère de la justice afin de la programmer dans d'autres lieux.

Cette formation pourrait être sanctionnée par une attestation fédérale.

Il faudrait également informer chaque comité départemental de ce nouveau champ d'intervention possible pour les éducateurs de la fédération.

Point 4. Sous-groupe communication

Membres du groupe : Messieurs Bonnot et Fleurant.

Piste de réflexions :

- en quoi les activités de la fédération peuvent être une aide, un outil au public incarcéré ;
- qu'elles sont les activités que propose la fédération française de karaté et disciplines associées ;
- à l'image de ce qui a été produit pour l'éducation nationale, proposer les démarches à suivre pour un éducateur de karaté afin d'intervenir en prison.

Le tableau déjà produit peut servir de base de départ.

Le groupe devra également réfléchir à la forme à donner à cette présentation (document didactique, dvd, fiches téléchargeables...)

Point 5. Echéances

Nous fixons un premier retour pour le **22 février**. Ainsi chaque personne doit formuler une liste de points qui lui semble important à développer sur la thématique choisie (communication ou formation).

Nous proposons à messieurs Parrot, Beaujean et Jafary Abbas se ce joindre à l'un des deux groupes selon leur volonté.